

£478.13.8, ce qui après examen s'accorde avec les livres du trésorier.

Le tout humblement soumis,

J. CHAMBERLIN, M. D.

CHS. SMALWOOD, M. D.

Montréal, 7 juin 1865.

Proposé et résolu sur motion du Dr. Brigham secondé par le Dr. G. Fenwick que le susdit rapport des auditeurs soit adopté. La question de la caisse de bienfaisance ayant été agitée il fut décidé d'attendre à la prochaine assemblée vu qu'il n'y avait pas encore eu de session du parlement.

Il fut proposé par le Dr. Gilbert secondé par le Dr. Brigham et résolu que MM. les Drs. Fenwick et Campbell éditeurs du "Canada Medical Journal" soient autorisés de publier le rapport du Collège dans le journal et d'imprimer 100 copies en pamphlets dont 50 devront être envoyées aux secrétaires pour être distribuées aux membres du Collège et d'en publier autant de copies en français et cela, aux frais du Collège.

Le Dr. Howard lut en anglais, et le Dr. Robillard en français, le rapport de la commission nommée dans le but d'établir une classe de "Fallows" attachée au Collège. Le rapport fut sérieusement discuté, plusieurs membres prenant part à la discussion entre autres les Drs. Howard, Beaubien, Landry, Munro, Hingston, Gilbert, Trestler, Robillard. Quelques changements dans l'expression furent proposés et adoptés à l'unanimité.

Il fut ensuite proposé par le Dr. Smallwood secondé par le Dr. Howard et résolu que le rapport du comité concernant le Fellowship tel qu'amendé soit reçu et remis à la prochaine assemblée semi-annuelle des gouverneurs pour être de nouveau examiné.

Les amendements proposés aux règlements en conformité aux statuts fut ensuite discutés.

Il fut proposé par le Dr. Landry secondé par le Dr. Russell et résolu que la quatrième clause concernant les membres soit amendée ainsi : "Que tout membre du Collège ne soit éligible comme gouverneur on n'ait droit de vote à l'élection de la chambre des gouverneurs à moins d'avoir payé tout arrérage au Collège. Sur motion du Dr. Sandry secondé par le Dr. Beaubien il fut proposé que les nouveaux présidents et secrétaires soient requis de faire disparaître la contradiction apparente entre les statuts et les règlements du Collège concernant le fait d'exiger \$15 des candidats pour leur licence lorsque la loi fixe la somme à \$10.

Après discussion le Dr. Landry consentit à amender sa motion de manière à ce que \$5 pour le parchemin soient ajoutés aux \$10. Résolu à l'unanimité.

Les règlements tel qu'amendes furent mis aux voix et approuvés unanimement laissant au président le soin d'obtenir la sanction du gouvernement.

Proposé par le Dr. Russell secondé par le Dr. Blanchet et résolu unanimement que la prochaine assemblée triennale ait lieu à Trois-Rivières.

On procéda ensuite à l'élection de la chambre des gouverneurs se composant de 36 membres.

Le Président demanda les procurations dont un certain nombre de membres étaient porteurs et dont voici la liste :

Dr. G. W. Campbell	Montréal	par le Dr. Scott
" Sutherland	"	"
" Craik	"	"
" Taylor	"	"
" Wright	"	"
" McCallum	"	"
" Fraser	"	"